

La fonction «acquisition» en archivistique et en bibliothéconomie: éléments de comparaison

par LOUISE GAGNON-ARGUIN*

Abstract

Reviewing the relevant literature, the author compares the function of “acquisition” in the fields of library science and archives. After analyzing the historical evolution of the function in these two disciplines, she studies the basic principles of each, focusing in particular on archival evaluation. She proposes a model establishing the lines between the mission of an institution, its clientele, and the acquisition tools that it produces.

Résumé

À travers la littérature, l’auteure compare la fonction «acquisition» en bibliothéconomie et en archivistique. Après avoir analysé l’évolution historique de la fonction dans ces deux disciplines, elle étudie les principales composantes de l’une et de l’autre tout en observant, de façon particulière, l’évaluation en archivistique. Elle propose un modèle qui établit les liens entre la mission, la clientèle, et les outils propres aux acquisitions.

La fonction «acquisition» constitue, dans les divers milieux documentaires, archives, bibliothèques, ou centres de documentation, une activité professionnelle des plus importantes puisqu’elle est à la base même de leur création et de leur développement. Afin de répondre le mieux possible à la mission et aux besoins des clientèles de ces milieux, les professionnels ont mis en place des politiques et des méthodes de travail qu’ils ont développées et raffinées par la suite. En même temps, leurs recherches et leurs réflexions portaient sur les assises théoriques de cette fonction, qui ont fait l’objet de nombreuses publications.

Un survol général de la littérature spécialisée offre plusieurs articles ayant pour sujet la fonction «acquisition.» Ainsi, en Amérique du Nord, les revues d’archivistique *American Archivist*, *Archivaria*, et la revue *Archives*, les manuels et recueils de textes¹ présentent le travail des chercheurs et des praticiens. De plus, des organismes professionnels² ou de concertation du milieu archivistique³ ont établi des

programmes d'action visant à doter la profession de guides et d'outils de travail. Toutes ces initiatives ont sans conteste amené des progrès majeurs tant au niveau théorique que méthodologique. En effet, les différents thèmes de recherche abordés indiquent clairement que leurs auteurs ont tenté non seulement de fournir des guides méthodologiques sur les divers aspects de cette fonction,⁴ mais aussi d'approfondir ses fondements théoriques ainsi que les liens ou les interactions qui existent entre ses différentes composantes.⁵ Des travaux récents laissent entrevoir de nouveaux questionnements sur les notions de valeur,⁶ de permanence,⁷ et leur impact sur le processus d'acquisition et d'évaluation.

En bibliothéconomie, les écrits sur cette fonction sont aussi nombreux. Les professionnels disposent de manuels de base⁸ ainsi que de modèles⁹ pour les guider dans l'élaboration des politiques de développement des collections. Pendant longtemps, le rôle essentiel de cette fonction se limitait à la sélection adéquate des collections à acquérir. Aujourd'hui, d'aucuns estiment que le développement des collections doit être revu dans ses fonctions essentielles et passer du rôle de sélection pour devenir une fonction de planification.¹⁰ Selon J.G. Schad:

collection development must refocus its energy away from title-by-title selection and toward activities that will continue to ensure relevant collections. That process will strengthen its basic objective: building the best possible collection that the materials budget will permit.¹¹

Les méthodes d'acquisition utilisées dans les archives se sont développées parallèlement aux modèles employés en bibliothéconomie. Depuis quelques années toutefois, plusieurs études reconnaissent l'existence des liens entre les deux disciplines¹² sur ce sujet. Aucune d'entre elles n'a cependant comparé l'évolution des principes et des méthodes à cet égard. Pourtant, une telle comparaison peut être source d'intérêt pour l'une ou l'autre discipline, confrontées qu'elles sont aux mêmes problèmes économiques, aux mêmes exigences de gestion, et surtout au même matériau de travail, l'information. C'est pourquoi nous nous proposons, dans cet article, de comparer, à partir de la littérature nord-américaine des vingt dernières années, l'évolution de la fonction «acquisition» en archivistique et en bibliothéconomie. Après avoir réalisé un bref survol historique de la fonction «acquisition» dans les deux disciplines, nous nous arrêterons au contenu de la fonction elle-même dans chacune d'elle. A partir de l'ensemble de cette réflexion et des expériences communes aux deux disciplines, nous verrons s'il est possible d'établir des liens et de proposer un nouveau modèle qui tienne compte des relations étroites entre les différentes composantes de la fonction «acquisition.» Ceci sera l'objet de la conclusion de notre travail.

L'évolution historique de la fonction «acquisition»

Si la fonction «acquisition» occupe une place si importante dans la littérature des vingt dernières années, il ne s'agit certainement pas d'une mode passagère mais d'un phénomène profond. En effet, plusieurs facteurs ont rendu nécessaire l'élaboration des politiques d'acquisition et la systématisation du processus d'évaluation des documents. Rappelons ici certaines caractéristiques qui en ont marqué l'évolution.

Dans un premier temps, les archivistes se sont montrés assez passifs devant l'acquisition des documents. Ils se contentaient souvent de remplir les fonctions administratives inhérentes à l'acquisition elle-même (contrats, inventaire, traitement sommaire). Les acquisitions étaient aussi souvent limitées aux archives que les services de l'institution-mère voulaient bien leur confier ou à celles d'individus ayant marqué le milieu et qui, souhaitant laisser un témoignage de leur travail, confiaient leurs documents à un dépôt d'archives. En fait, cette fonction visait surtout à conserver pour le bénéfice des historiens des sources d'information sans d'ailleurs y arriver avec succès du fait que les collections rassemblées étaient peu exploitées, faute d'instruments de repérage.

Ce n'est que dans les années 1980 que des changements notables se font sentir dans les attitudes et dans les pratiques et ce, sous la pression d'un certain nombre de facteurs affectant particulièrement les archives. Les besoins accrus des archives pour l'histoire et dans plusieurs autres disciplines font sentir la nécessité d'identifier les fonds à acquérir. Elle incite les archivistes à être «pro-actif» par rapport aux acquisitions. Dès lors, certains dépôts préparent des politiques d'acquisition tandis que d'autres se préoccupent du statut des archives privées dans les dépôts d'archives institutionnelles.¹³ Le développement d'une conscience collective plus grande du rôle des archives se concrétise dans des législations archivistiques. Au Québec, la *Loi sur les archives* exige que les organismes du secteur public se dotent de calendrier de conservation afin d'assurer la conservation d'une mémoire institutionnelle plus systématique. Ce mouvement amène aussi les archivistes à repenser les acquisitions d'archives non-institutionnelles étant donné que la loi prévoit aussi l'agrément de dépôts privés susceptibles de les recevoir. Avec la nouvelle *Loi sur les Archives nationales du Canada* et la reformulation du mandat de cette institution, celles-ci développent une nouvelle politique d'acquisition qui est adoptée en 1988.¹⁴ Le Conseil canadien des archives engage les dépôts à formuler leurs politiques d'acquisition en leur proposant un modèle à cet effet.¹⁵

Il existe, depuis quelques années, dans la communauté archivistique, un mouvement de concertation et de réflexion visant à favoriser la rationalisation des acquisitions plutôt qu'à maintenir la compétition que se livraient les dépôts d'archives.¹⁶ Un effort est consenti par les milieux archivistiques afin que les dépôts d'archives se dotent de politiques d'acquisition institutionnelles qui sont un préalable à toute démarche de coopération. En même temps, un accent particulier est mis sur l'élaboration des critères d'évaluation qui permettent de poser un jugement objectif et rationnel sur la valeur des documents institutionnels et privés à tous les âges de la vie du document et orientent également la rédaction des calendriers de conservation.

Le mouvement de développement de la fonction «acquisition» s'est donc opéré sur plusieurs fronts: des archives institutionnelles aux archives non-institutionnelles, d'une attitude de laisser-faire à une attitude interventionniste, d'acquisitions sans direction à l'élaboration de politiques d'acquisition. Tous ces aspects concernent désormais la fonction «acquisition» sans toutefois faire l'objet d'une véritable intégration. Nous en analyserons les forces et les faiblesses un peu plus loin dans cet article.

En bibliothéconomie, la fonction «acquisition» s'est d'abord résumée à l'accroissement des collections sans se soucier outre mesure, ni des contraintes économiques, ni des besoins des usagers. Pendant longtemps, une bonne bibliothèque se distinguait d'abord par la richesse quantitative de ses collections.

Depuis les années 1970, le processus de développement des collections s'est considérablement structuré. A cause de la multiplication de centres de documentation répondant à des besoins spécifiques, devenus plus sensibles aux besoins des usagers et confrontés à la diminution des ressources, les professionnels de la bibliothéconomie se sont dotés de nouveaux outils de gestion. Leurs recherches favorisent l'apparition d'une littérature spécialisée sur le sujet.¹⁷ La bibliothéconomie introduit le concept de «politique de développement des collections» dont les caractéristiques principales sont d'intégrer l'acquisition, la sélection et l'évaluation de la documentation dans une approche management.

C'est suite à la récession économique que l'importance de la rationalisation des choix budgétaires, de la recherche d'une meilleure productivité, et de la mise en place d'une gestion plus efficace des ressources informationnelles s'est fait sentir dans les milieux des archives, des bibliothèques, et des centres de documentation. De plus, l'augmentation de la quantité d'information produite ainsi que celle que l'on doit conserver a forcé les professionnels de ces milieux à adopter un processus systématique et planifié dans l'acquisition de documents. Le coût du traitement de l'information de même que les problèmes d'espace les ont obligés à mieux planifier les acquisitions.¹⁸ En bibliothéconomie, la hausse du prix de la documentation ainsi que la fin du monopole des bibliothèques dans la diffusion de l'information ont modifié les pratiques anciennes. Le rôle accru de l'État particulièrement dans l'élaboration des législations archivistiques¹⁹ a eu un impact considérable sur la transformation de cette fonction. La combinaison de ces principaux facteurs a obligé les professionnels à s'écarter des pratiques traditionnelles d'acquisition et à s'adapter aux nouvelles réalités. C'est ce qui constitue l'état actuel de la fonction «acquisition» en bibliothéconomie et en archivistique.

La fonction «acquisition» en archivistique

La fonction «acquisition» en archivistique comporte différents éléments propres aux milieux où elle s'exerce et aux genres de documents auxquels elle s'applique. A travers la littérature, nous tenterons d'en dégager les différentes composantes et d'en définir les particularités.

En archivistique, on peut distinguer quatre principaux éléments de la fonction «acquisition»: la politique d'acquisition, l'acquisition proprement dite, l'évaluation, et la sélection. Les textes publiés sur le sujet traitent de l'une ou l'autre partie de cette fonction. Il n'y a pas de modèles qui les intègrent globalement même si tous affirment leur interdépendance. La littérature aborde surtout les sujets relatifs aux politiques d'acquisition et à l'évaluation.

La politique d'acquisition «peut être définie comme une ligne directrice qui établit les paramètres et les limites de décisions ou d'actions répétitives.»²⁰ C'est «une ligne de conduite du dépôt d'archives en matière d'évaluation et d'acquisition des documents qui constituent ses collections et en ce qui concerne l'affectation de

ses ressources dans ce domaine.»²¹ Selon le modèle proposé par le Conseil canadien des archives, elle comprend les parties suivantes: objet, mandat législatif, mandat et attributions, politique, étendue du mandat, restrictions, attributions, et responsabilités. La politique d'acquisition en archivistique constitue donc un document écrit, assez succinct dans lequel sont enregistrées les orientations générales de l'organisation concernant les acquisitions.²² La politique d'acquisition semble donc bien définie et son contenu est assez évident pour faire l'unanimité. Toutefois, tous les milieux archivistiques n'en possèdent pas. Une enquête menée par le Conseil canadien des archives réalisée en 1989²³ démontre que seulement 44 pourcent des dépôts d'archives canadiens ont une telle politique. Selon E. Lockwood, l'absence fréquente de cet instrument est souvent due au fait que les parties ne s'entendent pas toujours en ce qui concerne son contenu.²⁴ La théorie a donc précédé la pratique.

La littérature archivistique aborde aussi les étapes de l'élaboration d'une politique d'acquisition. En effectuant une synthèse de quelques travaux sur le sujet, notamment ceux de G.E. Gorman,²⁵ L.J. Hackman et J. Warnow-Blewett,²⁶ G.F. Ham,²⁷ Richard Cox,²⁸ James Lambert et Louis Côté,²⁹ on peut en distinguer six. La première étape consiste en la mise en place d'un comité représentant à la fois l'institution et son administration, le personnel professionnel, les groupes d'utilisateurs, et la communauté scientifique en vue de recueillir leur position sur l'orientation à donner et d'obtenir leur pleine coopération dans le début de l'opération d'élaboration d'une politique d'acquisition. La deuxième étape—l'analyse préliminaire—consiste à recueillir les informations concernant les aspects suivants: les besoins à satisfaire, la clientèle visée, l'univers documentaire à couvrir—limite géographique, limite temporelle, sujets³⁰—les politiques des autres institutions, l'analyse de la collection existante, et l'identification des niveaux d'acquisition souhaitée. La troisième étape est consacrée à la synthèse et à la rédaction d'un projet de politiques d'acquisition propres à l'institution. Lors de la quatrième étape, on procède à une étude critique du projet et à sa rédaction finale. La cinquième étape est celle de l'implantation. Il s'agit d'une période de sensibilisation (interne et externe), de publicité, d'explication, et de diffusion du document final. L'évaluation de la politique d'acquisition constitue la dernière étape de ce processus. Cette étape vise à mettre à jour la politique elle-même en fonction du contexte et des besoins nouveaux.³¹

Il ne faut pas croire que la réalité des milieux archivistiques canadiens réponde aux exigences de chacune de ces étapes. Il faudrait entre autres la présence de comité d'archives qui n'existe pas dans les milieux, l'appui sur des études de clientèles qui n'ont pas encore été réalisées, et la présence d'un esprit de concertation entre les milieux documentaires qui est encore à créer. Comme dans le cas des politiques elles-mêmes, les étapes d'élaboration d'une politique constituent des modèles proposés à partir d'expériences vécues.

Les politiques d'acquisition en archivistique relèvent d'un processus administratif qui tient compte de la mission même de l'organisme, de sa place dans un ensemble documentaire plus large, et les autres dépôts ou centres de ressources documentaires. Elles comportent aussi des critères d'évaluation qui guideront les acquisitions elles-mêmes. Toutefois, ils sont abordés dans un autre volet de la littérature que nous décrivons ci-après.

L'évaluation

L'évaluation «réside dans le jugement que l'archiviste doit porter sur la valeur intellectuelle ou valeur de recherche que possède ou qu'acquerra une pièce ou un ensemble de pièces d'archives institutionnelles ou non-institutionnelles.»³² C'est un processus qui consiste à s'interroger sur la valeur des documents à conserver, à détruire, ou à réorienter vers d'autres institutions d'archives.

L'évaluation constitue une démarche porteuse de risques. Les décisions prises sur le sort des documents sont d'une importance capitale pour la recherche future:

appraisal is the area of the greatest professional challenge to the archivist. In an existential context, the archivist bears responsibility for deciding which aspects of society and which specific activities should be documented in the records retained for future use. Research may be paralyzed by unwitting destruction or by preserving too much.³³

La notion de risque explique d'ailleurs la plupart des comportements de prudence de l'archiviste, prudence qui s'est confondue souvent avec le refus d'évaluer et la tentation de tout garder. Il est donc essentiel que ces décisions soient basées sur des critères réfléchis³⁴ afin de réduire l'incertitude et de permettre un choix.

On assiste à des efforts importants pour élaborer une théorie de l'évaluation des documents d'archives et pour mettre à la disposition des archivistes des outils d'aide à la décision dans le processus d'évaluation. Mais est-il possible d'évaluer les archives? Des voix se sont fait entendre pour affirmer que l'évaluation des documents est loin d'être un processus scientifique et qu'une théorie de l'évaluation permettant à l'archiviste de sélectionner de façon scientifique les archives d'une institution n'est pas possible.³⁵ Pour beaucoup d'auteurs, l'évaluation est vue comme un art, non comme une science.³⁶ Le sens commun et l'intuition dominent; certains prétendent même que cette activité ne peut être quantifiée et ne doit jamais l'être.³⁷ Aucun modèle, si complet soit-il, ne peut mesurer les besoins de la recherche ou la valeur d'information et déterminer la permanence archivistique. Selon John Roberts, «the problem lies in trying to mechanize a process that cannot be mechanized and in trying to put activities on a scientific basis that are not scientific.»³⁸

Par contre, d'autres soutiennent que même si une théorie universelle de l'évaluation applicable dans tous les contextes, n'est ni possible ni souhaitable, on peut néanmoins trouver un consensus sur le processus, la démarche, et sur un nombre de questions essentielles qu'il faut se poser à propos d'un fonds ou d'une série d'archives.³⁹ Certes, la variété des institutions, de leurs missions, et de leurs clientèles rend difficile la définition de critères universels. Cependant, certains critères de base peuvent être développés et appliqués à plusieurs milieux.⁴⁰

Les premières formulations de la théorie de l'évaluation apparaissent à la fin des années 1950 dans la littérature américaine alors confrontée à l'évaluation des archives publiques. C'est Theodore Schellenberg,⁴¹ qui, le premier, systématisa l'évaluation des archives en posant les principes et les critères d'évaluation. Ses fondements théoriques s'appuient sur la notion de «valeur archivistique.» Il est le premier à établir une distinction entre la valeur de témoignage (*evidential value*) et

la valeur d'information (*informational value*). Des recherches ultérieures ont proposé des critères complémentaires d'évaluation. Ils sont reliés aux documents eux-mêmes, à leur origine, à leur contenu intellectuel, ou à leurs caractéristiques externes ou physiques. D'autres critères sont d'ordre pratique ou technique comme ceux qui concernent l'entreposage et la conservation.⁴²

Frank Boles et J. Marks Young ont proposé un modèle qui, à l'heure actuelle, est considéré comme le plus complet en archivistique. Ces auteurs ont identifié un certain nombre de facteurs intellectuels, politiques, économiques, techniques, et émotifs qui affectent le processus d'évaluation. Leur modèle est composé de trois modules: valeur d'information, coûts d'acquisition, et implications de l'acquisition d'un fonds. À l'intérieur de chaque module, les auteurs ont identifié différentes composantes essentielles en vue d'une prise de décision.⁴³

En archivistique, on peut distinguer deux temps dans l'évaluation des archives, l'un «*ex post*» et l'autre «*ex ante*.» Dans un premier temps, l'évaluation se fait à partir des politiques de l'institution et spécialement la politique d'acquisition. Il s'agit, en fait, d'une évaluation globale qui s'opère avant l'acquisition d'un fonds. Dans un deuxième temps, l'évaluation porte sur le fonds lui-même une fois acquis. On parle alors de «sélection et de tri.»⁴⁴

Les politiques d'acquisition et l'évaluation sont deux éléments interreliés et complémentaires. Selon T.L. Ericson, «the principles of appraisal help us to answer the question, *why am I saving this?*»⁴⁵ Cet auteur soutient que «the role of an acquisition policy is not to tell us what to collect; its real function is to delineate what shall we consider acquiring.»⁴⁶ Elles ont toutefois fait l'objet d'études et de préoccupations distinctes que le modèle de Boles et de Young tente de réconcilier bien que plusieurs questions demeurent. Ainsi, on fait peu de distinctions entre les archives institutionnelles et les archives non-institutionnelles quand aux politiques d'acquisition et aux critères d'évaluation. De plus, l'enregistrement des critères institutionnels précis par rapport à l'une ou l'autre catégorie d'archives semble inexistant. Dans la réalité, on n'est donc encore à l'étape de tâtonnements malgré la présence de quelques instruments de travail.

La fonction «acquisition» en bibliothéconomie

En bibliothéconomie, la fonction «acquisition» est exprimée par des termes comme «gestion des collections» et «développement des collections.» On situe son apparition dans la littérature au début des années 1970.⁴⁷ G. Edward Evans le définit comme étant:

the process of assessing the strengths and weakness in a collection, and then creating a plan to correct the weakness and maintain the strengths.⁴⁸

Selon D. Law, «collection development relates to the selection and acquisition of material for an expanding collection and decisions on the material to be included in that collection.»⁴⁹

Le développement des collections s'appuie sur trois éléments essentiels: une politique, la sélection, et l'acquisition. Ces trois éléments, bien qu'interreliés et interdépendants font référence à des réalités différentes. Selon G. E. Gorman, il y a

souvent une confusion entre les termes «politique de développement des collections,» «politiques de sélection,» et «politiques d'acquisition.» Il affirme:

a collection development policy is not a selection policy, nor is it an acquisition policy; and no effective policy statement will try to encompass all of these areas in a single document for one very simple reason: they are fundamentally different in intention and content. Both selection and acquisitions policies are basically procedural statements indicating in some detail how policies are to be implemented and by whom. Underpinning and preceding these statements are the actual collection development policies which provide a rationale for the existence of collections and indicate what they will contain for the foreseeable future. These policies, then deal with "why" and "what" issues, while selection and acquisitions statements address the practicalities of "how" and "who."⁵⁰

Ainsi, Gorman propose une approche hiérarchique et distingue trois niveaux dans le processus de développement des collections. Le premier niveau, politique de développement des collections, est un guide qui permet de construire une collection cohérente, au moindre coût, tout en répondant aux besoins des usagers. Le deuxième niveau est celui de la sélection. Le déroulement de cette phase suppose deux conditions: d'une part, l'identification des documents à acquérir et, d'autre part, un processus de prise de décisions (évaluation) à la lumière des critères définis. Le troisième niveau, acquisition, est la suite logique de l'étape précédente et consiste à s'approprier par des moyens aussi variés que l'achat, le don, l'échange, et les documents retenus à l'étape précédente.

En bibliothéconomie, il existe aussi un cadre d'analyse pour évaluer la qualité de la collection qui s'inspire du modèle *Conspectus* développé par le *Research Group Libraries* et approuvé par l'*American Library Association* (ALA). Ce cadre d'analyse est basé sur la classification de la Library of Congress (LC). Il détermine sur une échelle de cinq, la qualité d'une collection à acquérir ou d'une collection existante.⁵¹ Un autre modèle développé par J. Rutledge et L. Swindler propose une évaluation à partir de six critères: sujet, contenu intellectuel, utilisation potentielle, relation avec la collection existante, considérations bibliographiques, et langue. Chaque critère est ensuite évalué en fonction d'une échelle de trois dans un ordre décroissant.⁵²

Comme nous l'avons dit précédemment, la littérature en bibliothéconomie est abondante sur le sujet. L'évolution vers des politiques de développement des collections se traduit par la création, dans les milieux, de véritables instruments de planification. Ainsi, certaines institutions se sont dotées de plan de développement de collections dans lequel sont enregistrées les politiques d'acquisition, de même que les critères qui doivent présider aux choix. À titre d'exemple, le contenu d'un plan de développement et de gestion des collections dans une bibliothèque universitaire comporte les parties suivantes: une première partie contient les propositions de développement applicables à toutes les disciplines et ayant pour base les objectifs de la bibliothèque elle-même, les catégories d'usagers, les ressources disponibles et les fonds documentaires existants. La deuxième partie porte sur le plan sectoriel de développement: orientations disciplinaires de chaque unité, analyse des besoins des clientèles, limites de sélection, types de support retenu, et

codification du niveau de développement des collections disponibles et du niveau de développement souhaitable compte tenu des besoins. Dans une troisième partie, on retrouve le plan de gestion lui-même dans ses dimensions administratives relatives à la gestion des diverses collections et des ressources financières.⁵³ Les renseignements sont détaillés et complets par rapport à l'objectif visé. Il y a donc là un modèle intéressant qu'il faudrait étudier en vue d'une application en archivistique.

La fonction «acquisition» est-elle comparable dans les deux disciplines?

Quelles leçons se dégagent d'une comparaison de l'évolution historique dans les deux disciplines ainsi que les composantes de la fonction dans chacune d'elles?

Le cheminement historique a été marqué dans les deux disciplines par un mouvement de laisser aller suivi d'une période de restriction. Pour les archivistes, cela s'est traduit par une attitude passive devant les acquisitions et pour les bibliothécaires par une tendance à augmenter le volume d'ouvrages et de collections.

L'étape de restriction a favorisé chez les archivistes l'élaboration de critères d'évaluation et de politiques d'acquisition tandis que les bibliothécaires ont préparé des plans de développement des collections.

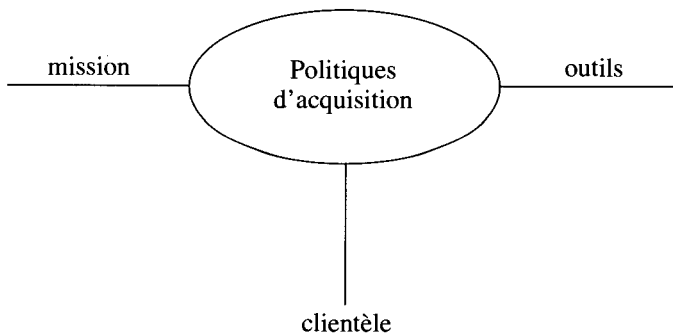
La fonction «acquisition» elle-même se présente de façon différente dans chacune des disciplines. En bibliothéconomie, les divers éléments de la fonction (gestion, évaluation, acquisition) semblent intégrés. En archivistique, chacun d'eux est très développé mais l'intégration est encore à faire dans une approche plus globale. Le volet «management» a des assises plus solides en bibliothéconomie qu'en archivistique. L'évaluation est mieux cernée en archivistique. Par contre, en bibliothéconomie, les critères utilisés sont inscrits dans le plan de développement lui-même. Ils reçoivent une plus grande publicité et sont mieux connus des usagers et des autres milieux.

La façon dont notre étude a été menée a laissé dans l'ombre certains aspects liés à la fonction «acquisition.» Nous croyons qu'il est important d'en faire mention. Ainsi, en archivistique, nous n'avons pas abordé les techniques d'échantillonnage directement liées à l'évaluation. Nous n'avons pas non plus fait de distinction entre les acquisitions d'archives institutionnelles et d'archives non-institutionnelles. Dans le premier cas, cela nous a conduit à ne pas citer les calendriers de conservation qui sont pourtant un instrument de gestion des archives institutionnelles. En bibliothéconomie, nous n'avons pas fait état des études de clientèle qui ont été menées de façon systématique ni non plus des modèles qui ont été développés à cet effet.

Tout au cours de cette étude, nous avons souligné l'importance que les auteurs accordaient à la hiérarchisation des activités reliées à la fonction «acquisition.» Où se situe l'évaluation par rapport aux acquisitions proprement dites? La politique d'acquisition ou le plan de développement portent-ils aussi sur l'évaluation ou contiennent-ils surtout des éléments de «management»? Quelle est la place des autres éléments comme la clientèle? Il nous apparaît que les modèles préparés dans l'une ou l'autre discipline devraient mieux faire ressortir la dynamique qui existe entre la politique d'acquisition ou le plan de développement des collections et trois

éléments sur lesquels ils s'appuient: la mission du centre, sa clientèle, et ses outils (critères de choix, valeurs, calendrier de conservation, échantillonnage, etc.). Cette nouvelle approche peut s'illustrer dans le schéma suivant qui place la politique d'acquisition au coeur même de la fonction "acquisition" qui en est la principale concrétisation et qui établit un lien fonctionnel entre les autres composantes.

Tableau 1: *Les interrelations des composantes de la fonction «acquisition»*



La reconnaissance de ces relations selon une approche dynamique regroupant différents éléments qui se sont développés souvent de façon isolée peut seule leur donner toute leur valeur et toute leur efficacité.

Cette étude comparée nous a permis d'identifier l'ensemble des composantes de la fonction «acquisition» dans deux disciplines: l'archivistique et la bibliothéconomie. Elle en a fait ressortir toute la complexité. Elle a permis de compléter l'une par les richesses de l'autre. Toutefois, beaucoup reste à faire, notamment le principal obstacle qui consiste à délaisser quelque peu briser nos modèles traditionnels pour s'ouvrir à l'expérience de d'autres disciplines.

Notes

- * Nous tenons à remercier Bernard Bizimana qui a collaboré étroitement à la rédaction de ce travail ainsi que Marcel Lajeunesse, directeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information et professeur titulaire ainsi que Richard, professeur titulaire pour leurs précieux commentaires.
- 1 Maygene F. Daniels and Timothy Walch, eds., *A Modern Archives Reader : Basic Readings on Archival Theory and Practice* (Washington, D.C., 1984). Ann Pederson, ed., *Keeping Archives* (Sydney, 1987).
- 2 Society of American Archivists, *Planning for the Archival Profession: a Report of the SAA Task Force on Goals and Priorities* (Chicago, 1986), pp. 8-13.
- 3 Conseil canadien des archives, *Directives concernant l'élaboration d'une politique d'acquisition* (Ottawa, 1990).
- 4 A titre d'exemple, on peut citer l'article de James Lambert et Louis Côté, «Les outils de travail en archivistique: la politique d'acquisition: pourquoi, comment, critères et exemples,» *Archives* 23,

- no. 3 (1992), pp. 3-50 et Larry J. Hackman, "The Documentation Strategy Process: a Model and a Case Study," *American Archivist* 50 (1987), pp. 12-47.
- 5 A titre d'exemple, on peut citer les articles suivants: John W. Roberts, "Archival Theory: Myth or Banality," *American Archivist* 53, no. 1 (1990), pp. 110-120. Richard Brown, "Records Acquisition Strategy and its Theoretical Foundation: The Case for a Concept of Archival Hermeneutics," *Archivaria* 33 (Winter 1991-92), pp. 34-56.
- 6 J. Peter Sigmond, "Forms, Junction and Archival Value," *Archivaria* 33 (Winter 1991-92), pp. 141-47. Il faut aussi signaler l'ouvrage de Frank Boles, *Archival Appraisal* (New York, 1991).
- 7 James M. O'Toole, "On the Idea of Permanence," *American Archivist* 52 (1989), pp. 10-25. Leonard Rapport, "No Grandfather Clause: Reappraising Accessioned Records," in M.F. Daniels and T. Walch, eds., *A Modern Archives Reader: Basic Readings on Archival Theory and Practice* (Washington, D.C., 1984).
- 8 Richard K. Gardner, *Library Collections: Their Origin, Selection, and Development* (New York, 1981). G. Edward Evans, *Developing Library and Information Center Collections*, 2nd edition (Littleton, 1987).
- 9 Elizabeth Futas, ed., *Library Acquisition Policies and Procedures*, 2nd edition (Phoenix, 1984).
- 10 Joseph G. Schad, "The Future of Collection Development in an Era of Fiscal Stringency: a Symposium," *The Journal of Academic Librarianship* 18, no. 1 (1992), pp. 4-16.
- 11 *Ibid.*, p. 6.
- 12 Jutta Reed-Scott, "Collection Management Strategies for Archivists," *American Archivist* 47, no. 1 (1984), pp. 24-29. Faye Phillips, "Developing Collecting Policies for Manuscript Collections," *American Archivist* 47, no. 1 (1984), pp. 30-42.
- 13 Dans un article publié dans la revue *Le Patrimoine* 5, nos. 1-2 (printemps-été 1980), pp. 8-10, Jacques Ducharme présente une démarche juridique pour l'acquisition des archives privées qui sera la base des acquisitions dans plusieurs milieux.
- 14 Archives nationales du Canada, *Acquisition Policy Politique d'acquisition* (8 mars 1988).
- 15 Conseil canadien des archives, *Directives concernant l'élaboration d'une politique d'acquisition* (Ottawa, 1990).
- 16 Le Groupe d'archivistes de la région de Montréal a travaillé en ce sens et a développé des secteurs d'acquisition propres à chacun des dépôts participants. À l'aide d'un dépliant, il a fait connaître ces secteurs au public afin d'orienter les dons éventuels vers le dépôt approprié.
- 17 Le phénomène se traduit bien dans la littérature. À la fin des années 1970, trois périodiques spécialisés consacrés aux acquisitions sont créés: il s'agit de *Collection Management* (1977), *Library Acquisitions: Practice and Theory* (1977) et *Collection Building* (1978).
- 18 Elizabeth Lockwood, "Imponderable Matters: the Influence of New Trends in History on Appraisal at the National Archives," *American Archivist* 53, no. 3 (1990), pp. 394-405.
- 19 *Loi sur les archives* (Québec), *Loi sur les Archives nationales du Canada*.
- 20 James Lambert et Louis Côté, «Les outils de travail en archivistique; la politique d'acquisition: pourquoi, comment, critères et exemples,» *Archives* 23, no. 3 (hiver 1992), p. 5.
- 21 Conseil canadien des archives, *Directives concernant l'élaboration d'une politique d'acquisition* (Ottawa, 1990), p. 1.
- 22 La politique d'acquisition des Archives nationales du Canada tient en 10 pages.
- 23 Comité de planification et des priorités du Conseil canadien des archives, *Le système canadien des archives: rapport sur les besoins et les priorités des services d'archives canadiens* (1989). Cité par Michel Houde, «La préservation du patrimoine documentaire: rôle de l'archiviste, responsabilité institutionnelle et stratégie nationale,» *Archives* 21, no. 3 (hiver 1990), pp. 3-13.
- 24 Elizabeth Lockwood, "Imponderable Matters," p. 403. Jutta Reed-Scott, "Collection Management Strategies for Archivists," *American Archivist* 47, no. 1, pp. 23-29.
- 25 "Formulation of the Collection Development Policy," in G.E. Gorman et B.R. Howes, pp. 85-93.
- 26 Larry Hackman et J. Warnow-Blewett, "The Documentation Strategy Process: a Model and a Case Study," *American Archivist* 50, no. 1 (1987), pp. 12-47.
- 27 Gerald F. Ham, "Archival Choices: Managing the Historical Record in an Age of Abundance," *American Archivist* 47, no. 1 (1984), pp. 11-22.
- 28 Richard J. Cox, "A Documentation Strategy Case Study: Western New York," *American Archivist* 52 (Spring 1989), pp. 192-200.
- 29 James Lambert et Louis Côté, «Les outils de travail en archivistique,» p. 5.
- 30 Faye Phillips, "Developing Collecting Policies for Manuscript Collections," *American Archivist* 47, no. 1 (1984), pp. 30-42. Joseph R. Anderson, "Managing Change and Chance: Collecting Policies in Social History Archives," *American Archivist* 48, no. 3 (1985), p. 298.

- 31 Ibid., pp. 296-303.
- 32 Carol Couture et Jean-Yves Rousseau, *Les archives au XXe siècle: une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche* (Montréal, 1982), p. 202.
- 33 Maynard J. Brichtford, *Archives and Manuscripts Appraisal and Accessioning* (Chicago, 1977), p. 1.
- 34 Harold Naugler, *Evaluation et tri des documents informatiques en archivistique: une étude RAMP, accompagnée de principes directeurs* (Paris, 1986), p. 31.
- 35 Karen Benedict, "Invitation to a Bonfire: Reappraisal and Deaccessioning of Records as Collection Management Tools in an Archives: a Reply to Leonard Rapport," *American Archivist* 47, no. 1 (1984), p. 44.
- 36 Elizabeth Lockwood, "Imponderable Matters," p. 394-405.
- 37 Robert Sink, "Appraisal: the Process of Choice," *American Archivist* 53, no. 3 (1990), pp. 452-58.
- 38 John W. Roberts, "Archival Theory: Myth or Banality," *American Archivist* 53, no. 1 (1990), p. 115.
- 39 Robert Sink, "Appraisal: the Process of Choice," pp. 452-58.
- 40 Frank Boles et Julia Marks Young, "Exploring the Black Box: the Appraisal of University Administrative Records," *American Archivist* 48, no. 2 (1985), pp. 121-40.
- 41 T.R. Schellenberg, "The Appraisal of Modern Public Records," *Bulletin of the National Archives* 8 (October 1956).
- 42 Trudy Huskamp Peterson, "Archival Principles and Records of the New Technology," *American Archivist* 47, no. 4 (1984), p. 385.
- 43 Frank Boles, *Archives Appraisal*.
- 44 La sélection, directement reliée à l'évaluation, est définie, selon Couture et Rousseau comme "le choix qui résulte normalement de l'évaluation et qui mène à départager les pièces d'archives à conserver de celles qui peuvent être éliminées." Terry Cook la définit comme "The choosing of individual items from a series to obtain a qualitative reflection of some predetermined significant characteristic of the whole." Tandis que l'évaluation semble porter sur les fonds en général, la sélection concerne plutôt les pièces ou du moins s'applique à un niveau plus particulier.
- 45 Timothy L. Ericson, "At the Rim of Creative Dissatisfaction: Archivists and Acquisition Development," *Archivaria* 33 (Winter 1991-92), p. 68.
- 46 Ibid., p. 72.
- 47 Paul H. Mosher, "Collection Development to Collection Management: Toward Stewardship of Library Resources," *Collection Management* 4 (1982), pp. 41-48.
- 48 Evans, *Developing Library and Information Center Collections*, p. 122.
- 49 Derek Law, "The Organization of Collection Management in Academic Libraries," in Clare Jenkins et Mary Morley, eds., *Collection Management in Academic Libraries* (1991), p. 1.
- 50 "Form and Content of Collection Development Policies," in G.E. Gorman and B.R. Howes, *Collection Development for Libraries* (London, 1989), p. 28.
- 51 Ces niveaux sont: comprehensive, research, study, basic, minimal. Voir "Form and Content," p. 33.
- 52 John Rutledge and Luke Swindler, "The Selection Decision: Defining Criteria and Establishing Priorities," *College & Research Libraries* (1987), pp. 123-31.
- 53 Université du Québec à Trois-Rivières, Service de la bibliothèque, *Plan de développement et de gestion des collections* (Trois-Rivières, 1991).